

**INSTALLATION DE STOCKAGE DE DECHETS  
NON DANGEREUX  
de la SA SITA DECTRA à ALLEMANT**

**Compte-rendu de la réunion  
de la Commission Locale d'Information et de Surveillance  
du 13 juillet 2012 tenue à la sous-préfecture de Soissons à 10 h**

La réunion a été présidée par M. Pierre BAYLE, Préfet de l'Aisne.

**ETAIENT PRESENTS :**

**REPRÉSENTANTS DES COLLECTIVITÉS LOCALES :**

- M. HENNEVEUX - Maire d'ALLEMANT
- M. ROMEU – Mairie de PINON
- M. PICOT – CCVA
- Mme VENET – Maire de Vailly sur Aisne

**REPRÉSENTANTS DE LA SOCIÉTÉ EXPLOITANTE :**

- M. BONNOME
- Mme BOILEAU
- M. EVRARD
- M. CERDAN

**REPRÉSENTANTS DES ASSOCIATIONS DE DÉFENSE DE L'ENVIRONNEMENT**

- M. PERIN, Association « Vie et Paysages »
- MM. GASTEL et LEGROS - Association « Vauxaillon Nature »

**REPRÉSENTANTS DES SERVICES DE L'ÉTAT :**

- MMe DEMOL et ESTKOWSKI-CHAZOTTES – DREAL Picardie
- M. BOSSUYT – DDT
- M. PISSON – ARS

**ETAIT ABSENT ET EXCUSE :**

- M. LEFEVRE, président du syndicat mixte départemental Valor'Aisne

**Ont également participé à la réunion :**

- M. BLANCO (société Airpoll)

<b>ORDRE DU JOUR</b>
----------------------

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du 28 juin 2011
2. Présentation du suivi d'exploitation du site pour l'année 2011 (SITA DECTRA)
3. Actions de l'inspection des installations classées en 2011 (DREAL PICARDIE)
4. Actualités du site : travaux, études en cours, perspectives, etc...
5. Questions diverses

□□□□□

M. le préfet excuse le sous-préfet de Soissons retenu pour d'autres obligations dues à sa nomination récente en tant que commissaire au redressement productif. Après un tour de table il aborde le 1er point de l'ordre du jour.

<b>1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU 28 JUIN 2011</b>
---

Vauxhaillon Nature précise qu'elle a émis des remarques sur ce projet de compte-rendu par courrier en juillet et octobre 2011. Pour Vauxhaillon Nature il ne s'agit pas d'un compte-rendu car les échanges qui ont eu lieu durant la réunion ne sont pas retranscrits. Aucune réponse n'a été apportée à ces courriers et le compte-rendu de la réunion de la CLIS du 28 juin 2011 n'a pas été modifié.

M. le préfet précise qu'il ne s'agit pas d'un procès-verbal de réunion mais d'un relevé de décisions.

La DREAL précise que, pour la présente réunion de la CLIS, les débats sont enregistrés ce qui permettra d'établir un compte-rendu plus exhaustif des débats. Les enregistrements seront conservés par la DREAL et mis à disposition si besoin.

<b>2. PRÉSENTATION DU SUIVI D'EXPLOITATION DU SITE POUR L'ANNÉE 2011</b>
--

Mme BOILEAU présente le bilan de l'année 2011. La présentation est jointe au compte-rendu.

Vie et paysage souhaite savoir pourquoi la composition du biogaz évolue dans le temps. SITA DECTRA précise que le biogaz ayant des faibles concentrations provient des jeunes puits (il est dirigé vers la torchère) et que le biogaz ayant de fortes concentrations provient des puits anciens (il est dirigé vers le moteur pour valorisation énergétique). Les teneurs évoluent également au vu des changements de mode de vie (ex : évolution du type d'emballages et avec la collecte sélective).

La mairie de PINON fait plusieurs remarques sur le bilan 2011 (certains chiffres du bilan 2011 semblent être les mêmes que ceux du bilan précédent, les données de l'année 2004 ne figurent pas dans le tableau en page 34, etc...). Ce bilan est trop technique et nécessiterait d'être vulgarisé pour que les riverains puissent réellement comprendre.

M. le préfet confirme ce point : une note plus simple permettrait de faciliter la compréhension des riverains.

Les associations font part de leurs inquiétudes vis à vis des rejets d'H<sub>2</sub>S du site : présence de pics certaines années (en 2010 par exemple), impact sur la santé de ce type de rejet. Elles souhaiteraient connaître le protocole de mesure de ce polluant et le pourcentage de H<sub>2</sub>S effectivement capté par le site. Selon elles, une mesure annuelle réglementaire ne permet pas de répondre à leurs inquiétudes.

M. le préfet précise que la mesure annuelle est une exigence réglementaire que doit respecter SITA. Par contre SITA peut également communiquer vis à vis des riverains sur le suivi au quotidien des rejets en H<sub>2</sub>S.

SITA précise que le biogaz est capté dans les parties couvertes du site mais qu'il ne l'est pas dans les parties non couvertes. Des travaux ont été réalisés récemment pour améliorer la captation du biogaz au niveau des parties couvertes. 11 nouveaux puits ont été réalisés. Chaque année une surveillance et une amélioration du réseau de biogaz est réalisée.

Les associations précisent que SITA n'est pas en mesure de justifier qu'il arrive à capter plus de 70% du biogaz émis sur le site. SITA le confirme.

Les associations veulent savoir si le respect des exigences réglementaires suffit à garantir l'absence d'effets sur la santé des riverains.

La DREAL précise que les dispositions réglementaires applicables au site d'Allemant sont définies au niveau national pour ce type d'activité. Aucun élément n'a mis en évidence que les décharges pouvaient être à l'origine d'un impact sanitaire. Les prescriptions réglementaires applicables au site semble donc être suffisantes au vu de la réglementation actuelle. Par ailleurs, il est demandé régulièrement à l'exploitant de mettre à jour son étude d'impact sanitaire. Ce travail est actuellement mené sur le site d'Allemant. La mise à jour de cette étude d'impact sanitaire est examinée par la DREAL et l'ARS.

Les inquiétudes des riverains vis à vis de l'impact du biogaz sur leur santé ont fait l'objet de plaintes auprès du procureur. Elles souhaiteraient que des analyses d'air dans les logements soient réalisées (une demande a été faite à l'ARS).

L'ARS précise que la demande d'intervention d'un CMEI (conseiller médical en environnement intérieur) ne peut avoir de suite pour ce type de cas.

M. le préfet précise que les services de l'état vont se renseigner sur cette possibilité (quel est le service compétent pour ce type de demande) et informer les associations.

Les associations souhaitent que le bilan annuel des émissions du site soit joint au compte-rendu de la réunion. La DREAL précise que les présentations faites lors de cette réunion et le bilan annuel 2011 des émissions du site seront joints au compte-rendu.

Les associations soulignent qu'elles ont du bloquer l'accès au site pendant plusieurs jours en avril 2012 pour qu'une inspection de la DREAL soit programmée sur le site.

La DREAL précise que le site d'Allemant fait l'objet d'environ 3 inspections par an.

M. BLANCO de la société Airpoll présente le bilan du jury de nez mis en place sur le site depuis janvier 2010. Sa présentation est jointe au compte-rendu.

Les associations précisent qu'elles ne souhaitent pas s'impliquer dans ce jury de nez qui pour elles ne sert à rien. Elles préfèrent déposer leurs plaintes en préfecture en utilisant les formulaires dédiés à cet effet. Pour elles les odeurs ne sont pas un sujet, c'est l'impact sanitaire du site qui est le vrai sujet.

L'ARS précise qu'il faut dissocier la conformité réglementaire des rejets de biogaz et la gêne ressentie par les riverains. Des rejets conformes à la réglementation peuvent quand même occasionner une gêne olfactive des riverains.

La DDT précise qu'environ 25 à 30 plaintes ont été reçues depuis le début de l'année 2012. En 2011 il y en a eu très peu.

Vie et paysage souhaite savoir comment les teneurs en biogaz vont évoluer dans le futur suite à l'arrêt du site prévu en 2015.

SITA précise que les rejets en biogaz continuent à augmenter jusqu'à 2 ans après l'arrêt d'exploitation.

Airpoll précise que les mesures en air intérieur des habitations mettent parfois en évidence des résultats plus mauvais que les mesures en extérieur.

La mairie de Pinon souhaite avoir une copie du bilan décennal du site. La DREAL va vérifier s'il est communicable et le transmettra.

M. le préfet rappelle à SITA l'importance de respecter les échéances réglementaires fixées dans son arrêté préfectoral d'exploitation. En effet le bilan décennal n'a pas été transmis dans les temps, ce qui a fait l'objet d'une mise en demeure.

Les élus souhaitent être informés des constats qui seront faits par la DREAL lorsqu'elle fera prochainement une inspection du site pour vérifier le respect de l'arrêté de mise en demeure du 2 mai 2012. M. le préfet s'engage à informer les élus des conclusions de cette inspection de la DREAL.

Les associations souhaitent savoir si SITA a remédié à l'écart relatif à la couverture hebdomadaire des déchets, relevé lors de l'inspection du 16 avril et qui a fait l'objet d'une mise en demeure. SITA précise que les actions correctives ont été mises en œuvre tout de suite après l'inspection.

### 3. ACTIONS DE L'INSPECTION DES INSTALLATIONS CLASSÉES EN 2011

La DREAL présente les missions de l'inspection des installations classées et le bilan de l'année 2011. La présentation est jointe au compte-rendu.

A la demande des associations la DREAL détaille les constats faits lors de l'inspection du 31 mars 2011 et du 16 avril 2012 et les actions correctives apportées par SITA suite à ces inspections.

La DREAL précise qu'en cas d'écart réglementaire des procès-verbaux de contravention ou de délit peuvent être dressés et transmis au procureur.

### 4. ACTUALITÉS DU SITE : TRAVAUX, ÉTUDES EN COURS, PERSPECTIVES, ETC...

SITA présente la démarche projetée sur la qualité de l'air autour du site d'Allemant. La présentation est jointe au compte-rendu.

SITA souhaite, pour cette étude sur la qualité de l'air, qu'un groupe d'experts soit créé et qu'il puisse définir le protocole à mettre en place et la fréquence et la nature des mesures à effectuer.

L'appui d'experts reconnus (médecins et scientifiques) et des services de l'état (ARS, DREAL et DDT) est attendu.

SITA demande aux riverains et élus s'ils souhaitent participer à ce groupe d'experts.

Les associations vont y réfléchir mais précisent que cette démarche arrive un peu tard par rapport à la durée de vie du site. Même si elles ne participent pas à ce groupe d'experts, les associations seront très attentives à cette étude.

M. le préfet précise qu'il s'agit d'une bonne proposition de SITA et qu'il donne son feu vert pour la participation de l'état. Cette étude pourrait démarrer fin 2012 / début 2013 avec des résultats attendus pour le printemps 2013. Le groupe d'experts devrait être constitué en septembre 2012 : SITA va solliciter par courrier les différentes parties prenantes pour leur participation.

A la demande des collectivités, SITA précise qu'il s'agit d'une étude sur la qualité de l'air et les rejets de biogaz du site d'Allemant.

La CLIS valide donc la démarche proposée par SITA.

### 5. QUESTIONS DIVERSES

Vauxhaillon Nature demande où en sont les travaux des puits de biogaz.

SITA précise que le calendrier prévisionnel est respecté : les travaux devraient être finalisés en octobre / novembre.

Vie et paysage fait part de son inquiétude concernant la gestion des déchets dans l'Aisne s'il n'y a pas de projet d'extension du site d'Allemant.

Les collectivités précisent que le schéma départemental de gestion des déchets est en cours d'élaboration actuellement et qu'il est donc difficile de se prononcer aujourd'hui sur ce sujet.

Les associations veulent savoir si SITA travaille actuellement sur un projet d'extension du site d'Allemant. SITA confirme travailler sur un projet mais aucun dossier n'a été déposé à ce jour.

L'ARS précise qu'une étude est en cours dans le secteur suite à des signalements de cas de lymphomes par des médecins locaux. Les résultats de cette étude sont annoncés pour septembre. Ils seront présentés au préfet, aux médecins signalants puis éventuellement aux riverains selon des modalités restant à définir.

En l'absence de questions supplémentaires M. le préfet clôt la réunion à 12h40 et remercie l'ensemble des participants.

A Laon, le

Le Président de séance,

Pierre BAYLE

rédigé et proposé par le secrétaire désigné,  
Inspecteur des installations classées  
pour la protection de l'environnement

A Saint-Quentin, le 18 juillet 2012

*signé*

Régine DEMOL